



Guide pour réussir son entrée en 1^{ère} année à l'université de Bourgogne

Rentrée 2019



L'université est une chance !
Saisissez-la en soignant votre dossier Parcoursup



www.parcoursup.fr



Parcoursup : les étapes clés 2019

Chaque étape est primordiale et doit être réalisée dans le respect des délais impartis.

1

Novembre 2018 > Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

Je m'informe sur mon orientation ou ma réorientation sur le site terminales2018-2019.fr

Je consulte l'offre de formation sur Parcoursup.fr où je trouve :

- les contenus, les attendus, les débouchés professionnels des formations et les critères d'examen des dossiers ;
- les contacts utiles pour échanger avec un responsable administratif ou pédagogique, un référent handicap ou un ambassadeur étudiant ;
- les dates des journées portes ouvertes et des cours ouverts.

2

22 Janvier > 14 Mars 2019 Je formule mes vœux 15 Mars > 3 Avril 2019 Je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS Inscription et formulation des vœux

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.
Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

DU 15 MARS AU 3 AVRIL Confirmation des vœux

3 Avril : dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.¹

¹ Avant de confirmer les vœux, je devrai, sur la plateforme, exprimer ma préférence dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.



Nombre de vœux et sous-vœux

Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires. Le vœu multiple compte pour 1 seul vœu parmi les 10 possibles.

Je peux formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total pour des BTS, DUT, DCG, CPGE, licences ou PACES (hors écoles, PACES Ile-de-France, Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Établissements de Formation en Travail Social pour lesquels les sous-vœux sont illimités et ne comptent pas dans le nombre maximum autorisé).

Pas de vœux multiples pour les licences et PACES à l'uB !



Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

Le secteur géographique

Il correspond à la **zone de recrutement des établissements**. Il s'agit généralement de l'académie où vous résidez.

Dans des cas exceptionnels, il peut différer de l'académie : l'information sera disponible dans Parcoursup. Un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas du secteur de recrutement (académique ou secteur défini) de chaque licence ou PACES sera fixé. Un nombre restreint de candidats ne résidant pas dans le secteur sera accueilli.

Conseil : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.

Dérogations via Parcoursup : Il est prévu de prendre en compte les situations particulières des candidats (déménagement des parents en raison d'un changement de situation professionnelle, rapprochement d'un frère ou d'une soeur scolarisé dans le département...). Une demande de dérogation via la rubrique "secteur de licence" pourra être formulée uniquement si le candidat a fait au moins un vœu de licence, et **avant le 3 mai 2019**. La demande sera examinée par les services académiques.

3

15 Mai > 19 Juillet 2019

Phase principale

Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.

Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

19 JUILLET

Fin de la procédure normale. Avant cette date, je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

Je respecte la date limite de réponse indiquée pour chaque proposition qui m'est faite. Si je laisse passer le délai indiqué, la proposition m'est automatiquement retirée.

Délai de réponse :

Pour les propositions reçues :

- du 15 au 19 mai : **5 jours**
- du 20 mai au 19 juillet : **3 jours**

3 points d'étape

Ne sont pas concernés les candidats qui ont accepté définitivement une proposition (sans maintien de vœux en attente)

- **25 juin** : j'ai jusqu'au 27 juin pour confirmer l'intérêt pour mes vœux
- **6 juillet** : j'ai jusqu'au 9 juillet pour confirmer l'intérêt pour mes vœux
- **du 17 au 19 juillet** : je dois confirmer mon choix d'inscription pour la formation que j'ai acceptée.

Dès le 25 juin, si j'ai des vœux en attente, je peux indiquer mon ordre de préférence.

Le répondeur automatique répond à ma place : plus besoin de me connecter chaque jour sur Parcoursup !

Chaque jour, des candidats se désistent suite aux propositions qui leur sont faites et libèrent des places proposées aux candidats en attente. De nouvelles propositions sont donc faites une fois par jour (chaque matin) et les situations peuvent évoluer rapidement.

3

25 Juin > 14 Septembre 2019

Phase complémentaire Je formule de nouveaux vœux & je décide

Elle permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Dès le 15 Mai > Septembre 2019

Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de proposition et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup

Je peux demander, via la plateforme, un rendez-vous individualisé ou collectif avec les équipes du rectorat ou de mon lycée si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, etc.).

Je peux bénéficier de l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** (CAES) de mon académie.

4

Dès Juillet 2019

Inscription administrative Je m'inscris par le web à l'uB

DÈS JUILLET

Après avoir accepté la proposition d'admission, je **m'inscris par le web à l'uB** selon le calendrier défini pour les inscriptions administratives :

- > **jusqu'au 19 juillet**, si j'ai accepté définitivement la proposition d'admission avant le 15 juillet
- > **jusqu'au 27 août**, si j'ai confirmé la proposition d'admissions après le 15 juillet
- > **jusqu'au 14 septembre**, si je participe à la phase complémentaire

DÈS DÉBUT SEPTEMBRE

Je fais ma rentrée à l'uB.

Ma présence est obligatoire à la rentrée pour le tutorat !



Qui est concerné par Parcoursup ?

Tous les candidats, titulaires ou en préparation, d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, qui souhaitent s'inscrire en 1^{ère} année dans une formation initiale de l'enseignement supérieur sont concernés par Parcoursup.

Ne sont donc pas concernés : les redoublants, les candidats soumis à une demande d'admission préalable et les candidats au titre de la formation continue.

> Candidat en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'étude à l'étranger

Vous êtes	Procédure ¹
Étudiant français en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger, bac européen, bac international.	Parcoursup
Étudiant ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous préparez ou êtes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger.	Parcoursup des conditions de langues : TCF (Test de connaissance du Français) niveau C1 exigé pour les filières Droit, Administration économique et sociale, Économie, Gestion, Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement et recommandé pour toutes les filières en Sciences humaines et sociales ; niveau B2 exigé pour toutes les autres filières. ²
Étudiant de nationalité étrangère, non ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français ou du baccalauréat européen.	Parcoursup uniquement pour les filières sélectives (CPGE, DUT, BTS, etc.) Pour une 1 ^{ère} inscription en 1 ^{ère} année de licence, en PACES ou en école d'architecture, vous devez obligatoirement passer par la procédure DAP. ¹

¹<https://www.campusfrance.org/fr/inscription-enseignement-superieur-France>

²Pour plus d'informations : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html>

> Étudiant en réorientation

Il est nécessaire d'**anticiper votre réorientation** si vous souhaitez / devez changer de filière à la prochaine rentrée **2019-2020** (notamment étudiant de PACES n'ayant pas la possibilité de redoubler...)

Pour vous réorienter, vous devez suivre la procédure **Parcoursup** et déposer vos vœux **entre le 22 janvier et le 14 mars** et **finaliser votre dossier le 3 avril 2019** au plus tard.

Votre demande sera administrée comme pour les lycéens de terminale.

La cohérence entre votre projet et les caractéristiques de la formation sera prise en compte lors de l'examen de la candidature. Mais il n'y aura pas de fiche Avenir.

En revanche, si vous avez été accompagné par un service chargé de l'orientation durant l'année universitaire 2018-2019, vous pourrez joindre une attestation de suivi de votre projet de réorientation renseignée par ce service ou tout autre document valant attestation.

À noter : l'identifiant change à chaque session, mais il est prévu que vous puissiez récupérer sur Parcoursup les éléments de votre dossier de l'année précédente si vous avez toujours accès à l'adresse de messagerie indiquée en 2018. **Attention, cette possibilité est donnée une seule fois, au moment de la création du dossier.**

Les candidats redoublant dans la même formation au sein du même établissement ne sont pas concernés par Parcoursup.

En savoir plus sur les réorientations

<http://ub-link.u-bourgogne.fr>
rubriques "Ma formation" et "Me réorienter"



Les formations de l'uB

Filières sélectives

DUT (IUT), DEUST, licences avec parcours permettant un double diplôme (parcours franco-allemand, bidisciplinaire, cursus intégré...)

Écoles d'ingénieurs : l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) à Nevers et l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et infotronique (ESIREM) à Dijon recrutent leurs étudiants via le concours GEIPI (Groupement d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à Préparation Intégrée) <http://www.geipi-polytech.org/>.



Réponses

OUI : proposition d'admission

NON : refus d'admission

OUI - EN ATTENTE D'UNE PLACE : liste d'attente avec votre position

Filières non sélectives

1^{ère} année de licence (L1) et Première année commune aux études de santé (PACES)



Réponses

OUI : proposition d'admission

OUI-SI : proposition d'admission avec parcours de formation personnalisé

OUI - EN ATTENTE D'UNE PLACE : liste d'attente avec votre position

Les formations en tension en 2019

Les licences **non sélectives** ci-dessous n'ont pu accueillir tous les candidats qui en ont fait la demande ou n'ont pas été ouvertes en procédure complémentaire (PC)

- L1 Droit Dijon
- L1 Gestion
- L1 Information - communication
- L1 LLCER Métiers des langues - Anglais
- L1 Sciences de l'Éducation (Dijon / Nevers)
- L1 Sciences du langage
- L1 STAPS Dijon
- L1 STAPS Le Creusot (non ouverte en PC)

Que signifie "OUI-SI" ?

L'établissement accepte votre inscription à la condition que vous suiviez un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

Quels sont les parcours de formation personnalisés à l'uB ?

L'uB a mis en place le dispositif AGIL (Approche Globale de l'Insertion en Licence) avec une L1 réalisée en 2 ans. Pendant la 1^{ère} année, deux types d'enseignement sont dispensés : des cours classiques de la licence et des modules de remise à niveau transversaux et disciplinaires. Pendant la 2^{ème} année, le reste des cours de L1 sera suivi.

Priorité géographique interne à l'uB

 pour les formations ci-après, le secteur géographique est différent de l'académie.

Vous candidatez en	Vous résidez dans les départements de	Vous relevez de la formation du secteur suivant
L1 AES ou STAPS Dijon / Le Creusot	Saône et Loire ou Nièvre Côte d'Or ou Yonne	L1 du Creusot L1 de Dijon
L1 Droit Dijon / Nevers	Nièvre Côte d'Or, Yonne ou Saône-et-Loire	L1 de Nevers L1 de Dijon
L1 Sciences de l'éducation Dijon / Nevers	Yonne ou Nièvre Côte d'Or ou Saône-et-Loire	L1 de Nevers L1 de Dijon

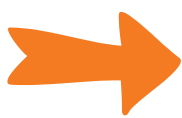
Conseil pour les candidats : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.

Seul un nombre restreint de candidats ne résidant pas dans le secteur pourra être accueilli. En savoir plus page 3.

Dérogations au secteur géographique à l'uB pour STAPS, Droit et AES¹

¹ À noter : la licence Sciences de l'éducation n'accepte pas de dérogation en raison de ses effectifs très limités.

L'uB accepte de vérifier la situation particulière des candidats qui ont accepté sur Parcoursup la formation au Creusot ou à Nevers et qui voulaient obtenir Dijon, pour les motifs ci-dessous.



Les candidats devront envoyer un courrier avec les pièces justificatives demandées dès que possible et pour le **25 juin 2019** au plus tard. Les demandes seront examinées la première quinzaine de juillet.

Motifs définis par l'uB :

- père et/ou mère résidant/travaillant dans le(s) département(s) prioritaire(s) pour Dijon
Attention : le fait de louer spécifiquement un appartement pour suivre ses études ne constitue en aucun cas un motif recevable. Toute justification de domicile devra comporter deux justificatifs datant de 6 mois d'intervalle
- candidat ayant un frère ou une soeur déjà scolarisé(e) dans le département 21
- zone géographique avec difficultés de transport
- sportif de haut niveau



Adresse d'envoi des demandes :

Université de Bourgogne
Pôle Formation et Vie Universitaire
Réglementation et gestion de l'offre de formation
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 Dijon Cedex



Veillez à bien joindre les pièces permettant de justifier clairement votre situation et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Il ne sera pas fait de rappel de pièces.



Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre année universitaire !

- Participez aux salons, journées portes ouvertes et cours ouverts.
- Consultez l'espace conseil du Pôle Formation et Vie Universitaire.
- Prenez connaissance de la particularité de certaines formations.
- Ne manquez pas les rendez-vous qui vous sont donnés, en particulier en juillet pour votre inscription à l'uB et début septembre pour la rentrée...

À l'uB

- Pour les lycéens : fiches de présentation des formations, témoignages vidéos <http://lyceens.u-bourgogne.fr>
- Pour les étudiants en réorientation : <http://ub-link.u-bourgogne.fr>
- Toutes les formations : <http://u-bourgogne.fr/formation.html>

Professionnels de l'éducation

Retrouvez tous les outils pour la mise en œuvre du Plan Étudiants (diaporama, vademecum, fiches thématiques...) : <http://eduscol.education.fr>

Application Parcoursup

Disponible le
1er mars 2019

Téléchargez l'application pour recevoir sur votre portable les notifications et alertes durant la procédure.



Contact
Pôle Formation et Vie Universitaire
au 03 80 39 39 80
ou par mail
pole.formation@u-bourgogne.fr

